

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :  
**D2026-4-19**

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

**Objet : Convention relative  
au fonctionnement de la  
Crèche Les Pitious**

**SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

L' an deux mille vingt six, le mardi 28 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur ARNAL André, Le Maire.

Date de convocation du : 23 Avril 2026

**Présents** : Monsieur PARRO Jean-François, Monsieur MARRE Francis, Madame GLADINE-ROUCHY Laure, Monsieur LESMARIE Bruno, Madame LAROUSSE Valérie, Monsieur GIBERT Benoît, Madame MAISONOBE Aurélie, Monsieur BITAUD Yoann, Madame AMBLARD Catherine, Monsieur ALRIVIE Yohann, Madame CHASTILLON Mireille, Monsieur LESCURE Benjamin, Monsieur ARNAL André, Madame CLUSE Nathalie, Madame DELHOSTAL Anne, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Monsieur RODIER Jean-François

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** :

**Secrétaire de Séance** : Madame Laure GLADINE-ROUCHY

A la création du Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre, il a été convenu entre les communes membres de maintenir la Structure Multi Accueil de la petite enfance « Les Pitious » hors champ de compétence du Centre Social.

Ce service est assuré par la commune de Naucelles.

Aux fins de pratiquer une égalité tarifaire entre les familles, et pour tenir compte de l'origine géographique des enfants, (50 % de fréquentation extérieure à la commune de NAUCELLES, et majoritairement originaire des communes du territoire du Centre Social) il a été signé une convention de fonctionnement de la Crèche.

Celle-ci ayant été remise à jour, il est proposé à chaque conseil municipal du territoire de signer cette convention (cf annexe).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **VALIDE** la nouvelle convention relative au fonctionnement de la Crèche "Les Pitious" à Naucelles ;
- **AUTORISE** le maire à signer la convention.

**Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0**

La secrétaire de séance,  
Laure GLADINE-ROUCHY



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
André ARNAL

